



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA GIRONDE



Bordeaux, le 9 mars 2017

Signature du Pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole

Pour le pacte Bordeaux Métropole, c'est le thème de l'excellence économique et du rayonnement international qui a été retenu. La métropole de Bordeaux a choisi de contractualiser autour de la thématique de la « Mise en œuvre des opérations d'intérêt métropolitain (OIM) », à travers deux procédures d'aménagement : l'OIM Bordeaux Aéroport et l'OIM Bordeaux Inno Campus.

Concept initié par Bordeaux Métropole, les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) désignent de grands territoires de projets présentant des enjeux d'aménagement et de développement majeurs. Ces enjeux justifient un pilotage stratégique associant les forces vives du territoire.

Deux OIM ont ainsi été créées par délibération, chacune portant un objectif de création de 10 000 emplois : OIM Bordeaux Aéroport et OIM Bordeaux Inno Campus.

En matière d'aménagement, ces opérations doivent appréhender 2 enjeux principaux :

- ➔ des enjeux liés aux déplacements, au regard de la concentration d'activités sur ces secteurs, générant des flux importants ;
- ➔ des enjeux environnementaux, nécessitant de définir une stratégie à la bonne échelle, pour éviter que la succession de projets individuels, sans évaluation de leurs impacts cumulés, conduise à des difficultés.

Le pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole prête ainsi une attention particulière à l'accessibilité des zones d'aménagement et à la mobilité à l'intérieur de celles-ci. Le Pacte permettra en particulier de financer :

- ➔ l'aménagement d'un vaste réseau cyclable ;
- ➔ l'aménagement de l'itinéraire « bus à haut niveau de service » (BHNS) sur l'OIM Bordeaux Inno Campus ;
- ➔ l'aménagement de la voie nouvelle Marcel Dassault et le maillage cyclable sur l'OIM Bordeaux Aéroport ;
- ➔ le volet coopération métropolitaine vise à optimiser les infrastructures de mobilité et l'accessibilité des OIM à partir de la grande couronne bordelaise.

Placés sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, les projets d'un coût total de 19 millions d'euros bénéficieront du soutien de l'État à hauteur de 8,8 millions d'euros au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) et d'un engagement de Bordeaux métropole à hauteur de 10,2 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

Bureau de la Communication Interministérielle
pref-communication@gironde.gouv.fr
Sophie BILLA – 06 07 62 05 99
Agathe NOUGUÉ – 06 73 64 76 44

Bordeaux Métropole
alamaison@bordeaux-metropole.fr
bjavot@bordeaux-metropole.fr
Alain LAMAISON – 06 16 33 78 12
Benoit JAVOT – 06 32 55 15 80